

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2011

L'an deux mil onze, le 14 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel – Mme LE HENAFF Eliane - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne-M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

#### Absents :

Monsieur Ivan SAILLARD qui donne procuration à Monsieur Jean Luc CALVEZ  
Madame Hélène PEUZIAT qui donne procuration à Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN  
Monsieur Alain TANVEZ qui donne procuration à Monsieur Jean Yves LE GOFF  
Madame Janick HAMON qui donne procuration à Madame Michèle CALLOC'H  
Monsieur Patrick ROBINET qui donne procuration à Monsieur Michel PEUZIAT  
Monsieur Cyrille GUICHAOUA

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean Jacques LE COZ a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 9 décembre 2011

Le compte-rendu du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité

#### **Objet : délibération n°00099/2011 - tarifs cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs suivants :

Primaire-maternelle : 3,15 € (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant) – 2,55 € (3<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> enfant)  
Enseignants : 6,15 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

#### **Objet : délibération n°00100/2011 - tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de reconduire les tarifs de 2011 pour les enfants domiciliés à Pouldreuzic, Plovan, Peumerit et Tréogat

journée : 1 <sup>er</sup> enfant	12 €	2 <sup>ème</sup> enfant	9 €
½ journée 1 <sup>er</sup> enfant	6 €	½ journée + repas 1 <sup>er</sup> enfant	9 €

2<sup>ème</sup> enfant 4,5 € 2<sup>ème</sup> enfant 7,5 €

Les communes de Plovan, Peumerit et Tréogat verseront une participation à la commune de Pouldreuzic pour chaque enfant ayant fréquenté le ALSH .Une convention sera établie avec chacune de ces communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : délibération n°00101/2011 - tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les enfants extérieurs – non domiciliés à POULDREUZIC, PLOVAN, PEUMERIT et TRÉOGAT**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de reconduire les tarifs de 2011 pour les enfants extérieurs – non domiciliés à POULDREUZIC, PLOVAN, PEUMERIT et TRÉOGAT

Journée : 16 € ½ journée :8 € ½ journée + repas : 11 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : délibération n°00102/2011 - tarifs garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose de reconduire les tarifs de 2011

Matin : 1,30 € soir (avec goûter) : 2,00 € matin et soir : 3,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs garderie périscolaire.

**Objet : délibération n°00103/2011 - tarifs séjour mini-camp à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose d'appliquer les tarifs suivants à la journée :

- Pour les enfants domiciliés à Pouldreuzic, Tréogat, Plovan et Peumerit : 30 €
- Pour les enfants domiciliés dans d'autres communes : 35 €

Une somme de 20 € valant réservation dès l'inscription sera réclamée aux parents quelque soit leur domicile.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : délibération n°00104/2011 - tarif activités sportives et danse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le tarif suivant : 90 € par an

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif.

**Objet : délibération n° 00105/2011 - tarifs bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

Adulte : 8,00 € Enfant jusqu'à 16 ans : 3,00 € Famille 13,00 €  
Collectivité 3,50 €  
Vacanciers (prêt 1 mois) 3.50 € (caution de 20 €)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : délibération n°00106/2011 - tarifs location des salles communales pour les associations de Pouldreuzic ou qui exercent leur activité sur la commune de Pouldreuzic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

Madame Eliane LE HÉNAFF, Présidente d'une association, ne prend pas part au vote.

<b>activités des associations avec (ou sans) public mais sans but lucratif</b>						
<b>Grande salle et (ou) foyer</b>						
1) toutes les associations de la commune et celles qui exercent leurs activités sur le territoire de la commune (y compris Relais Alzheimer et Téléthon)						gratuit
2) pour un repas interne aux associations						
3) pour les expositions et spectacles des associations (art floral, théâtre)						
<b>activités des associations avec public et à but lucratif</b>						
<b>Grande salle + foyer + restaurant (marché de Noël, troc et puces, ...)</b>						
avec possibilité d'accès au local plonge et utilisation d'un frigo et petit matériel de cuisine (batteur, robot ...), de l'auto laveuse						70 €
<b>Grande salle et (ou) foyer (gâteaux, crêpes, ...)</b>						
avec possibilité d'accès au local plonge et utilisation d'un frigo et petit matériel de cuisine (batteur, robot, ...), de l'auto-laveuse						50 €
<b>Grande salle et (ou) foyer et (ou) restaurant (loto, ...)</b>						
sans accès au local plonge et à la cuisine						
possibilité d'utilisation du percolateur et de l'auto-laveuse						50 €
<b>Cuisine (cochon grillé, couscous....)</b>						
avec utilisation de tous les appareils de cuisson, frigo, lave-vaisselle						100 €

Une caution de 200,00 € sera demandée et restituée après état des lieux et remise des clés.  
Un plan concernant l'installation des tables et des chaises sera joint à la convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs

**Objet : délibération n°00107/2011 - tarifs location des salles communales pour les organismes extérieurs à Pouldreuzic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et quelques cas particuliers**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

<b>ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE SANS BUT LUCRATIF</b>						
<b>Grande salle avec utilisation de la sonorisation et (ou) rétroprojecteur</b>						

activités d'intérêt public et intercommunales (SIOCA, AOCD, OTHPB, CCHPB, ...)	gratuit
activités sans intérêt public	100 €
<b>CAS PARTICULIERS</b>	
Histoire de l'art	10 €/mois
Sophrologie	10 €/mois
et toute activité privée payante (hors association)	10 €/mois

Une caution de 200,00 € sera demandée et restituée après état des lieux et remise des clés.  
Un plan concernant l'installation des tables et des chaises sera joint à la convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : n°00108/2011- tarifs droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

Camions (vente outillage et matériels divers) par passage	30,00 €
Commerçants (par an)	
Avec branchement électrique	160,00 €
Sans branchement électrique	80,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

**Objet : délibération n°00109/2011 – tarifs cimetièrre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Madame le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

- **Concessions pour 2m<sup>2</sup> :** 15 ans : 90 €      30 ans : 135 €      50 ans : 200 €
- **Concession pour caveaux cinéraires pour 1m<sup>2</sup> ( tarifs identiques à ceux votés le 9 avril 2008) :** 15 ans : 44 €      30 ans : 66 €      50 ans : 99 €
- **Concession pour une case dans le colombarium ( tarif identique à celui voté le 30 mai 2008) :** 15 ans : 1 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs

**Objet : délibération n°00110/2011 - conventions avec PLOVAN – TRÉOGAT et PEUMÉRIT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur Michel PEUZIAT demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec les communes de PLOVAN, TRÉOGAT et PEUMÉRIT, une convention pour l'accès des enfants de ces 3 communes qui fixe notamment le montant de leur participation au Centre de Loisirs (4 € par jour et par enfant) et aux Mini-camps (5 € par jour et par enfant) et les modalités de facturation aux communes (fin juin et fin décembre).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions avec PLOVAN, TRÉOGAT et PEUMÉRIT.

**Objet : délibération n°00111/2011 – règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement**

Madame Monique KERVEILLANT donne lecture du règlement intérieur de l'ALSH annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement qui sera remis aux parents.

**Objet : délibération n°00112/2011 – règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Madame Monique KERVEILLANT donne lecture du règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement qui sera remis aux parents.

**Objet : délibération n°00113/2011 – règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Madame Monique KERVEILLANT donne lecture du règlement intérieur de la bibliothèque municipale annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement qui sera remis aux personnes qui fréquentent la bibliothèque municipale.

**Objet : délibération n°00114/2011 – virement de crédit – budget général**

Monsieur Michel PEUZIAT propose aux membres du conseil municipal le virement de crédit suivant :

Article 6068 (autres matières et fournitures)	- 2 623,00 €
Article 64131 (personnel non titulaire – rémunérations)	+ 2 623,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à procéder à ce virement de crédit.

**Objet : délibération n°00115/2011 – convention avec le CIAS pour la fourniture de gaz au restaurant scolaire**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années la Résidence Park an Id fournit du gaz au restaurant scolaire. Une convention doit être signée entre le CIAS et la commune, elle se substituera à celle qui existait avec l'AGAMAC. Elle fixera les modalités de la fourniture de gaz et de la facturation à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention dans laquelle seront précisés le prix du gaz et la quantité utilisée par le restaurant scolaire.

**Objet : délibération n°00116/2011 – convention avec le SDIS pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Pouldreuzic-Plovan**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention :

Le Conseil Général procédera au vote d'une autorisation de programme correspondant à sa participation financière en 2013.

Le SDIS 29 s'engage à assurer le financement de l'opération, selon les dispositions définies en Conseil d'Administration du SDIS 29.

Le montant prévisionnel de l'opération incluant l'ensemble des dépenses engagées au titre tant des éléments matériels (travaux, VRD, etc...) qu'immatériels (études, prestations intellectuelles) est fixé à 763 165 € HT. Ces dépenses couvrent les charges de construction des

locaux et de leur aménagement intérieur (dont, notamment, les circuits divers et équipements fixes nécessaires au fonctionnement).

Le montant prévisionnel de l'opération ne prend pas en compte les dépenses suivantes à la charge des communes de Pouldreuzic et Plovan :

- La charge foncière,
- La viabilisation du terrain et l'extension des réseaux,
- Les aménagements routiers en limite de la parcelle et les équipements spécifiques de gestion de sortie des véhicules de secours donnant sur la voie publique.

De plus, les coûts liés aux sujétions de fondations semi-profondes, profondes ou spéciales qui seront établis au moment de l'APS et de l'APD viendront abonder le montant de l'opération.

<b>Financement prévisionnel</b>					
Coût total € HT	Contribution SDIS		Participation POULDREUZIC	Participation PLOVA N	Participation Conseil Général (versement 2014)
	Dotation de compensation de la DGE : 2,77%	Mandat de maîtrise d'ouvrage (estimation 10/2011)			
763 165 €	21 140 €	28 300 €	350 784 €	133 992 €	228 950 €

Les communes de Pouldreuzic et Plovan assureront, sur présentation de mémoires de dépenses réalisés par le SDIS (au fur et à mesure des décaissements de fonds), le versement au SDIS 29 de leur participation sous forme de fonds de concours en capital. Elles ne pourront, à ce titre, se prévaloir de quelque aléa que ce soit, de type budgétaire ou autre, en vue de se soustraire à cette obligation.

Madame le Maire précise que la durée des études sera de 22 semaines et que celle des travaux sera de 9mois1/2.

Après délibération, le conseil municipal, 1 abstention – 15 voix pour, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**Objet : délibération n°00117/2011 – mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

Monsieur Jean Luc CALVEZ explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de voirie communale en y faisant figurer 3 voies qui ont déjà fait l'objet de délibérations :

- Délibération du 27 mars 2002 : 155m pour la voie Hent an Trest
- Délibération du 7 novembre 2008 : 100m pour la voie intérieure du partage des Consorts LE GALL au Menez
- Délibération du 13 avril 2011 : 422m pour la voirie du lotissement communal de Kervizigou

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter ces 3 voies au tableau de classement des voies communales ce qui portera la longueur des rues à 8 677 mètres. La longueur des chemins est inchangée et reste à 38 150 mètres. La longueur de la voirie communale est désormais de 46 827 mètres.

**Objet : délibération n°00118/2011 – subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que le bilan 2011 du Comité des Fêtes est fortement négatif : le tracteur pulling et la soirée du vendredi des fêtes communales sont déficitaires. Afin de leur permettre de faire face à ces difficultés financières, Madame le

Maire propose de leur verser la somme de 2 000 € qui sera une avance sur leur subvention 2012.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**Objet : délibération n°00119/2011 – subvention pour les enfants scolarisés à l'école Pierre Jakez Hélias, domiciliés à Pouldreuzic, pour le séjour à la neige du 29 janvier au 4 février 2012**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que 57 enfants de Pouldreuzic, 4 professeurs et 7 parents participent à ce séjour.

Le coût total du séjour est de 28 985 € : une participation de 95 € pour le 1<sup>er</sup> enfant et 65 € pour le deuxième enfant est réclamée aux parents.

Le séjour est financé de la façon suivante :

Participation des parents : 8 360,00 €

Aide de l'Amicale Laïque : 3 500,00 €

Aide de l'APE : 13 194,90 €

Monsieur Michel PEUZIAT précise que la subvention informatique et activités diverses 2011 n'a pas été dépensée et propose de la verser pour ce séjour. Madame le Maire explique que la subvention 2012 pour colonies de vacances et camps de vacances (2,65 € par enfant et par jour) peut être versée pour ce séjour à l'APE au lieu d'être versée aux parents.

Après délibération, le conseil municipal, 11 voix pour – 5 abstentions, autorise Madame le Maire à verser une subvention de 2 655,25 € à l'APE pour ce séjour.

**Objet : délibération n°00120/2011 – motion de soutien à la démarche UNESCO « jeux et sports traditionnels de Bretagne »**

Monsieur Jean Luc CALVEZ propose au conseil municipal d'apporter son soutien au Club de Galoche de Pouldreuzic en apportant son soutien aux efforts déployés en faveur de la démarche UNESCO, coordonnée par la Confédération FALSAB (Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) et la Fédération de Gouren (lutte bretonne), qui vise à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette motion.

## AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'Ivan LE GUELLEC est stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Par contre, deux personnes recrutées à contrat à durée déterminée n'appartiendront plus à l'équipe du personnel communal puisque le collège devient autonome au niveau restaurant scolaire. Madame le Maire les remercie pour leur disponibilité, leur efficacité et leur sérieux.

Madame le Maire rappelle que le Finistère a été placé en alerte orange : vigilance vagues et submersion marine.

Madame Eliane LE HENAFF précise que le dossier de demande de label Pavillon Bleu est en cours de finalisation et sera envoyé le 15 décembre 2011. La décision devrait intervenir courant avril-mai 2012. Il faudra aménager un accès handicapés à la plage. Une borne d'urgence n'est pas obligatoire car il y a un poste de secours.

Monsieur Jean Luc CALVEZ signale que les travaux d'assainissement arrivent à leur terme. Ils sont terminés à Plozévet. La mise en service se fera début janvier 2012.

La séance est levée à 21h00